



Directeur de publication :

Denis Carretier

Rédacteur en chef :

Christel Chevrier

Comité de rédaction :

Valérie Gallia, Cyril Sévely,
Marc Fratantuono, J.Michel Duriez

Rédigé en collaboration avec :

Chambres d'agriculture,
CETA du Vidourle,
GRCETA de Basse Durance
Cofruid'Oc, Conserves du Gard
Sud Expé

Crédit photo :

CA34, AFIDOL, Sud Expé

Arboriculture

Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations de 17 observateurs sur un réseau de 222 parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

Châtaignier

Carpocapse du châtaignier

Le vol est en train de se terminer. Les captures dans les pièges alimentaires (qui capturent surtout des femelles) sont très faibles depuis le relevé du 3 octobre. On capture encore quelques rares femelles avec des œufs à pondre sur les parcelles avec des variétés de saison (parcelles de référence de Branoux (30) et St Vincent d'Olargues (34)).

Ces variétés (exemple Pellegrine, Marron d'Olargues) commencent à tomber, la période de risque d'attaques se termine.

Marigoule

La récolte est en cours.

Sur la parcelle de référence de Lamalou (34), le calibre est très moyen. Concernant les attaques de carpocapse dans les fruits, le taux d'attaques se stabilise depuis le 22 septembre autour de 56-57%. C'est un taux parmi les plus élevés de ces dernières années pour cette parcelle.

Variétés de saison

Pellegrine

Les fruits commencent à tomber. Sur la parcelle de référence de Branoux les Taillades (30), les attaques dans les fruits ont démarré le 12 septembre (1%), atteignent 11.5% le 3 octobre et 17.5% le 10 octobre. Le taux d'attaques est plutôt faible sur cette parcelle en comparaison des années antérieures. Le calibre des fruits est inférieur à celui des dernières années. Les arbres souffrent de la sécheresse et la maladie de l'encre est en train de s'étendre sur cette parcelle.

Si vous repérez des parcelles en train de sécher, avec des symptômes de dessèchement qui commencent par la cime, contacter (JM THEVIER 06 74 45 02 05 - Anne BOUTITIE 06 08 33 92 27).

Marron d'Olargues

Les fruits commencent à tomber cette semaine. Sur la parcelle de référence de St Vincent d'Olargues (34), les attaques de carpocapse dans les fruits ont débuté le 15 septembre (3.5%) et atteignent 33% le 28 septembre et 43.4% le 5 octobre. C'est un taux très élevé pour cette parcelle en comparaison des années antérieures. Le calibre des fruits est très petit (21 mm le 5 octobre).



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Tordeuse précoce des châtaignes (*Pamene fasciana*)

Sur la parcelle de référence de Cognac (30) à 600m d'altitude, les fruits sont aussi attaqués par la tordeuse du châtaignier *Pamene fasciana* dont la larve très vive quand on la touche, passe de bogue en bogue et d'un fruit à l'autre faisant d'énormes dégâts (67% des bogues atteintes).

En cas d'observation de dégâts douteux, contacter JM THEVIER au 06 74 45 02 05 ou Anne BOUTITIE au 06 08 33 92 27.



Pourriture noire de la châtaigne

La pourriture noire des châtaignes est un champignon (*Ciboria bastschiana*) disséminé par les spores situées sur les apothécies qui « poussent » sur les châtaignes noires de l'année précédente (momies), quand le temps est frais et pluvieux....

Compte tenu des conditions météorologiques jusqu'au 10 octobre, il n'y a pas encore eu d'apparition d'apothécies. Le risque de pourriture noire est donc faible pour le moment.

Si les jours qui viennent sont frais et pluvieux, des apothécies apparaîtront puis disperseront leurs spores : les variétés sensibles pourront alors être contaminées après leur chute (ex marron d'Olargues, Dauphine, Comballe). Les symptômes s'exprimeront plus tard. Il est possible de bloquer l'apparition de ces symptômes de pourriture noire dans les fruits, en les ramassant rapidement puis en les trempant dans l'eau froide pendant au moins 6 jours (9 jours si l'on souhaite aussi asphyxier les vers). Il faut ensuite ressuyer les fruits à température ambiante avant de les stocker au froid.



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire

Autres pourritures

D'autres types de pourritures sont observées en coupant les châtaignes, notamment des symptômes « blanc crayeux » ou bruns. On observe de tels symptômes après des étés chauds.

Ces champignons (*Phomopsis endogena*, *Gnomoniopsis castanae*, etc...) présents sur toutes les parties de l'arbre peuvent contaminer le fruit dès la floraison. Malheureusement, le trempage dans l'eau froide pendant 6-9 jours ne bloque pas aussi efficacement ces symptômes que ceux de la pourriture noire.

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Nous vous invitons à consulter notre carte des piégeages <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Nous vous invitons également à consulter les relevés sur les taux de piqûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateur : <http://afidol.org/suividegatmouche>

La mouche est toujours présente dans l'ensemble de la zone. Les conditions climatiques actuelles et prévues pour la semaine prochaine restent favorables à son activité.

La maturité des olives est comparable à celle de l'an dernier avec de fortes différences liées à l'irrigation ou non. Pour plus de précisions voir le [bulletin Infolive n°21 du CTO](#).

Dans les zones précoces et en fonction des variétés, les moulins ouvriront fin octobre. Dans les secteurs plus tardifs, la récolte des olives à huile, et en particulier pour la variété Picholine, ne devrait débuter qu'à partir de fin novembre.

Pour une récolte d'olives à huile prévue après la fin octobre, le risque de dégâts reste élevé et la vigilance ne doit pas se relâcher.

Dans les zones précoces et pour une récolte prévue avant début novembre, il n'est plus nécessaire d'intervenir.

La méthode de récolte précoce consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter avant la manifestation des dégâts. Ceux-ci n'apparaissent pas tout de suite. En effet, le délai nécessaire entre la ponte de la mouche et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile se situe actuellement à 1 mois et demi environ. Par conséquent, en partant avec des olives saines, en cas de ponte aujourd'hui, la qualité de l'huile restera irréprochable si les olives sont récoltées avant mi-novembre.

Les traitements préventifs sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ces délais. De même, les traitements curatifs peuvent être évités si les pontes ne datent pas de plus de trois semaines, et en récoltant sous deux semaines. Enfin, si les pontes datent de plus de trois semaines ou si les olives comportent déjà des trous de sortie, les traitements chimiques ne sont plus d'aucun secours et il est impératif de recourir à une récolte sous 1 ou 2 semaines.

En effet, les dégâts sont surtout dus aux moisissures qui se développent après la fin de la croissance des vers, et aucun traitement ne permet de freiner la dégradation des fruits lorsque l'insecte est sorti.

La récolte précoce ne peut être envisageable qu'en accord avec le moulinier et en fonction de la précocité des variétés. Elle peut entraîner une baisse du rendement huile/olives par rapport à une récolte plus tardive.

Une autre méthode alternative, cumulable avec celle de la récolte précoce, de diminution des populations de mouche par piégeage massif sans insecticide est possible. Elle est diffusée en particulier par l'AFIDOL sur son site internet : <http://afidol.org/piagemouche>

Œil de Paon (*Spilotea oleaginum*)

Le risque est potentiellement élevé dans les zones où il a plu.

Il est très élevé dans les vergers où il a plu dans les dernières semaines et fortement attaqués par cette maladie dans les derniers mois. Des pluies sont prévues autour du 10 octobre et seront contaminatrices.

Pour estimer le risque de développement de l'œil de paon dans votre verger, et adapter votre stratégie de protection, nous vous invitons à visiter cette page du CIRAME :

http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR MP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.